
Communiqué de presse

Recommandations de vote pour les 3 sujets fédéraux du 22 septembre 2013

Initiative du GSSA pour une abrogation du service militaire obligatoire : NON

Révision de la loi sur les épidémies : NON

Révision partielle de la loi sur le travail : OUI

Réunis en Assemblée Générale, les Vert'libéraux neuchâtelois communiquent leurs recommandations de vote pour les 3 sujets fédéraux du 22 septembre :

Initiative du GSSA pour une abrogation du service militaire obligatoire : NON

Les Vert'libéraux neuchâtelois prônent un rejet ferme de cette initiative, notamment au vu des conséquences dommageables de par l'émergence inévitable d'une armée de "rambos" et/ou de professionnels, de la mise en péril de notre capacité à faire face à des catastrophes naturelles de grande ampleur, et surtout du danger pernicieux introduit par cette initiative contre notre système de milice et en cascade jusqu'à notre démocratie directe.

Les Vert'libéraux soutiennent ainsi une obligation de servir généralisée, mais avec un libre choix entre le service militaire, la protection civile, ou encore le service civil.

Sur un plan strictement cantonal, il a aussi été relevé que la caserne de Colombier représentait une quarantaine d'emplois locaux directs.

Révision de la loi sur les épidémies : NON

Les Vert'libéraux neuchâtelois se sont distancés de la recommandation du parti national pour de nombreuses raisons.

Il est à relever que la loi actuelle fonctionne à satisfaction et qu'une révision telle que proposée n'est pas indispensable.

La révision proposée conduit à un pouvoir centralisateur disposant des contrôles directs des 3 pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) sans même parler du fait qu'elle déresponsabilise nos autorités cantonales. Une attaque aussi frontale de notre fédéralisme ne peut être acceptée, car elle conduit à une perte de liberté individuelle ainsi qu'à des violations potentielles intolérables de la personnalité voire de l'intimité.

S'agissant de la vaccination obligatoire, il est à noter que le texte de loi, introduit dans cette révision, est vague sur les cercles de personnes susceptibles d'être touchées par cette obligation. Dans un tel contexte, il n'est pas acceptable que la contrainte soit par contre explicitement prévue.

On peut enfin rappeler qu'une loi peu claire génère le risque de voir l'administration l'interpréter différemment au fil des années sans aucun préavis ni voie de recours !

Révision partielle de la loi sur le travail : OUI

Les Vert'libéraux neuchâtelois soutiennent avec conviction la révision de la loi préparée par les Chambres Fédérales et soutenue par le Conseil Fédéral !

**Parti vert' libéral
neuchâtelois
Rue du Musée 6
2000 Neuchâtel
ne@vertliberaux.ch
www.ne.vertliberaux.ch**

Cette modification mineure de la loi n'implique que la question des restrictions arbitraires d'assortiment pour des commerces déjà ouverts et pour lesquels le personnel est déjà présent.

On peut relever que la révision proposée ne fait que retrouver la situation qui avait pré-existé des années 90 jusqu'en 2008, où le SECO a décidé unilatéralement de modifier la pratique, alors bien que celle-ci donnait entièrement satisfaction.

Les arguments des opposants à la loi sont fallacieux et conduisent à un monde plus bureaucratique, si ce n'est kafkaïen, s'opposant à la vision assumée libérale des Vert'libéraux.

Laurent Jospin, délégué national, est à votre disposition au 079 240 68 16

Neuchâtel, le 27 août 2013